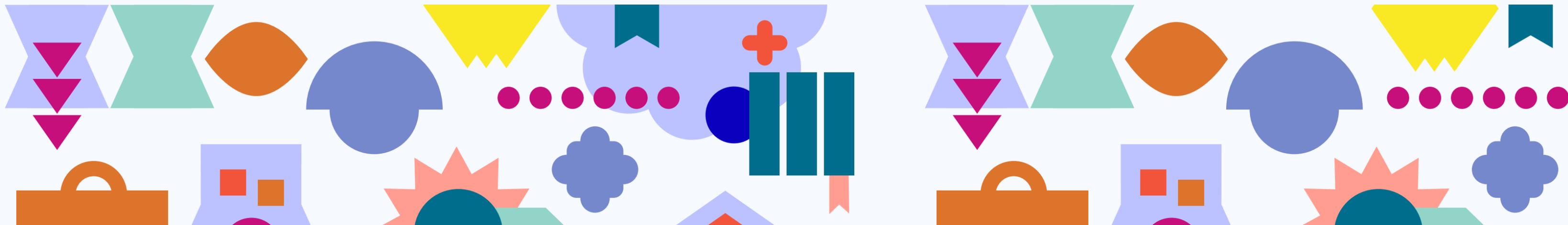


PARENT SOLO .brussels

PLAN BRUXELLOIS DE SOUTIEN AUX FAMILLES MONOPARENTALES





Les familles monoparentales

- +/- 65.000 familles monoparentales à Bruxelles
- À la tête de ces familles : 86 % de femmes
- Supportent seul-es la charge mentale, financière et quotidienne du foyer
 - > courent un risque 4x plus élevé de pauvreté
 - > éprouvent des difficultés de mobilité, pour l'accès à un logement adapté, à l'emploi et à la formation, aux soins de santé, à une alimentation équilibrée, aux structures d'accueil de la petite enfance, aux sports, à la culture ou aux loisirs





Un premier plan de soutien bruxellois

- 31 mesures concrètes
- autour de 5 piliers d'action régionale :
 1. informer, former et sensibiliser
 2. soutenir l'accès à un logement de qualité
 3. soutenir la mise à l'emploi et la formation professionnelle
 4. urbanisme, aménagement du territoire, rénovation urbaine et environnement
 5. mobilité



Un Plan régional transversal

- Piloté conjointement par Nawal Ben Hamou, Bernard Clerfayt, Alain Maron, Barbara Trachte et Brupartners
- Élaboré en étroite coordination avec tous les ministres, secrétaires d'État et services publics régionaux concernés et le secteur associatif
 - > Propose une réponse coordonnée et efficace aux besoins des familles monoparentales
- S'inscrit dans le cadre de la Stratégie GO4Brussels 2030
- S'inscrit dans le cadre du futur Plan Brussels Takes Care (Plan social-santé intégré) de la COCOM

1. Informier, former et sensibiliser



Action 1 : Développer une information sur-mesure à destination des parents solo

- Nécessité d'assurer une meilleure visibilité des services existants et disponibles
- Deux outils :
 1. Site parentsolo.brussels
 - Portail d'infos en ligne depuis novembre 2020
 - Nécessité d'en assurer la maintenance et la mise à jour régulière
 2. Création d'une brochure d'information « parent solo »
 - Sera éditée en complément du site
 - Diffusion dans tous les lieux de contact avec les familles

Action 2 : Lancement d'appels à projets de soutien aux familles monoparentales

- Soutien aux communes et au secteur associatif actif sur le terrain via le lancement d'appels à projets « Égalité des chances » (equal.brussels) et dans le cadre du futur Plan Brussels Takes Care (COCOM)



Action 3 : Élaboration d'une boîte à outils à destination des communes, des CPAS et acteurs de première ligne

- Boîte à outils élaborée via 2 groupes de travail : Communes / CPAS
- Objectif : recenser et diffuser les mesures et bonnes pratiques existantes

Action 4 : Un label « Kids friendly » pour les lieux publics et infrastructures qui proposent des dispositifs accueillants pour les enfants et leur famille

- Objectif : visibiliser les lieux publics et infrastructures qui proposent des dispositifs accueillants pour les enfants et leur famille
- Rédaction et diffusion d'un manuel de bonnes pratiques « kids friendly » pour les infrastructures visées par le label

Action 5 : Formation et sensibilisation des communes et des CPAS sur le non-recours aux droits

- Permettre aux communes et CPAS de mieux identifier et accompagner les publics qui n'ont pas recours à leurs droits, en ce compris les familles monoparentales
- Désignation de référents « monoparentalité », véritables points de contact et d'information sur l'offre communale ou du CPAS accessible aux différents publics, en ce compris les familles monoparentales



Action 6 : Actions de sensibilisation ciblées dans les crèches, haltes-garderies et écoles communales

Sensibiliser, informer et former à différents niveaux :

- Lutte contre les stéréotypes de genre et les stéréotypes liés à la parentalité
- Mise en avant de l'importance et de la responsabilisation du rôle du père et co-parent et valorisation de ce rôle
- Sensibilisation aux difficultés et besoins des mères solos

Action 7 : Campagne de sensibilisation grand public sur la monoparentalité

- Déconstruire les stéréotypes qui entourent les parents solo
- Faire connaître l'offre de services existants via la brochure et le site web parentsolo.brussels
- Lancement en 2023



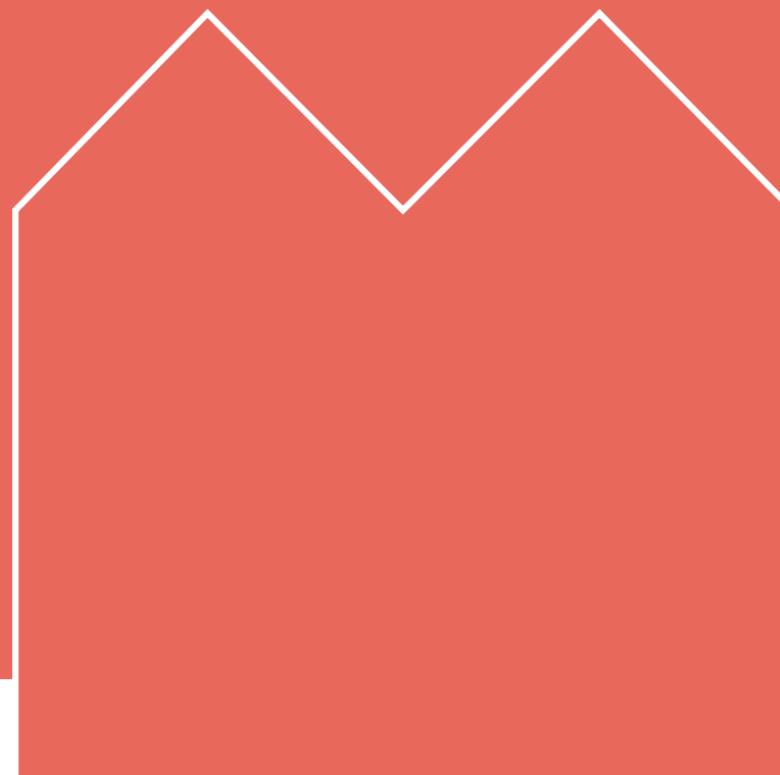
Action 8 : Une transition numérique qui inclut les femmes et les personnes précarisées

= Mise en œuvre du Plan d'appropriation numérique 2021-2024
(en cohérence avec le Plan interfédéral « Women in Digital »)

- Soutien au secteur associatif via :
 - des appels à projets sur la lutte contre la fracture numérique
 - des dons de matériel informatique recyclé
- Formation des assistants sociaux dans les CPAS
- Formation IT pour les demandeuses d'emploi



2. Soutenir l'accès à un logement de qualité



Action 9 : Des allocations logement majorées pour les familles monoparentales

1. Allocation-loyer pour les familles en attente d'un logement social

- Durée de 5 ans, renouvelable une fois
- Entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021

2. Allocation de relogement

- Durée de 3 ans
- Soutien aux personnes ayant un besoin aigu et particulier d'accompagnement (sans-abri) ou les personnes confrontées à un besoin imprévu de logement (victimes de violences intrafamiliales ou personnes dont le logement est déclaré insalubre)
- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022

> Intervention majorée pour les familles monoparentales :

de 120 € ou 160 € par mois en fonction du revenu + 40 € par enfant à charge





Action 10 : Mise en place d'un monitoring genré des données en matière de logement

- Lancement d'une étude universitaire sur les enjeux de genre liés à la ville et plus particulièrement au logement
- Mise en place d'un processus systématique visant à genrer les données en matière de logement
- Objectif :
 - objectiver, actualiser et élargir les données relatives aux inégalités de genre en matière de logement pour l'adoption d'actions correctrices/positives
 - mieux intégrer la situation des femmes et des familles monoparentales dans les politiques de logement

Action 11 : Renforcer la lutte contre la discrimination au logement sur base de la monoparentalité

- Intégrer la responsabilité familiale (et par extension la monoparentalité) comme critère de discrimination
- Former les acteurs du logement avec une attention spécifique à la question de la monoparentalité



Action 12 : Former les acteurs de première et seconde ligne du logement et favoriser les projets d'habitat groupés à destination des familles monoparentales

- Formation des CPAS, Agences immobilières sociales (AIS), Sociétés immobilières de service public (SISP), Associations d'insertion par le logement (AIPL), opérateurs immobiliers publics aux besoins spécifiques des familles monoparentales
> réponse adaptée des pouvoirs publics et des acteurs de l'aide au logement
- Partenariat avec une association spécialisée dans la monoparentalité pour agir en tant qu'incubateur de projets d'habitats groupés axés sur la monoparentalité

Action 13 : Favoriser l'accès à la propriété pour les familles monoparentales

- Développer un projet pilote en partenariat avec le CLTB sur la question de l'accès à la propriété des familles monoparentales

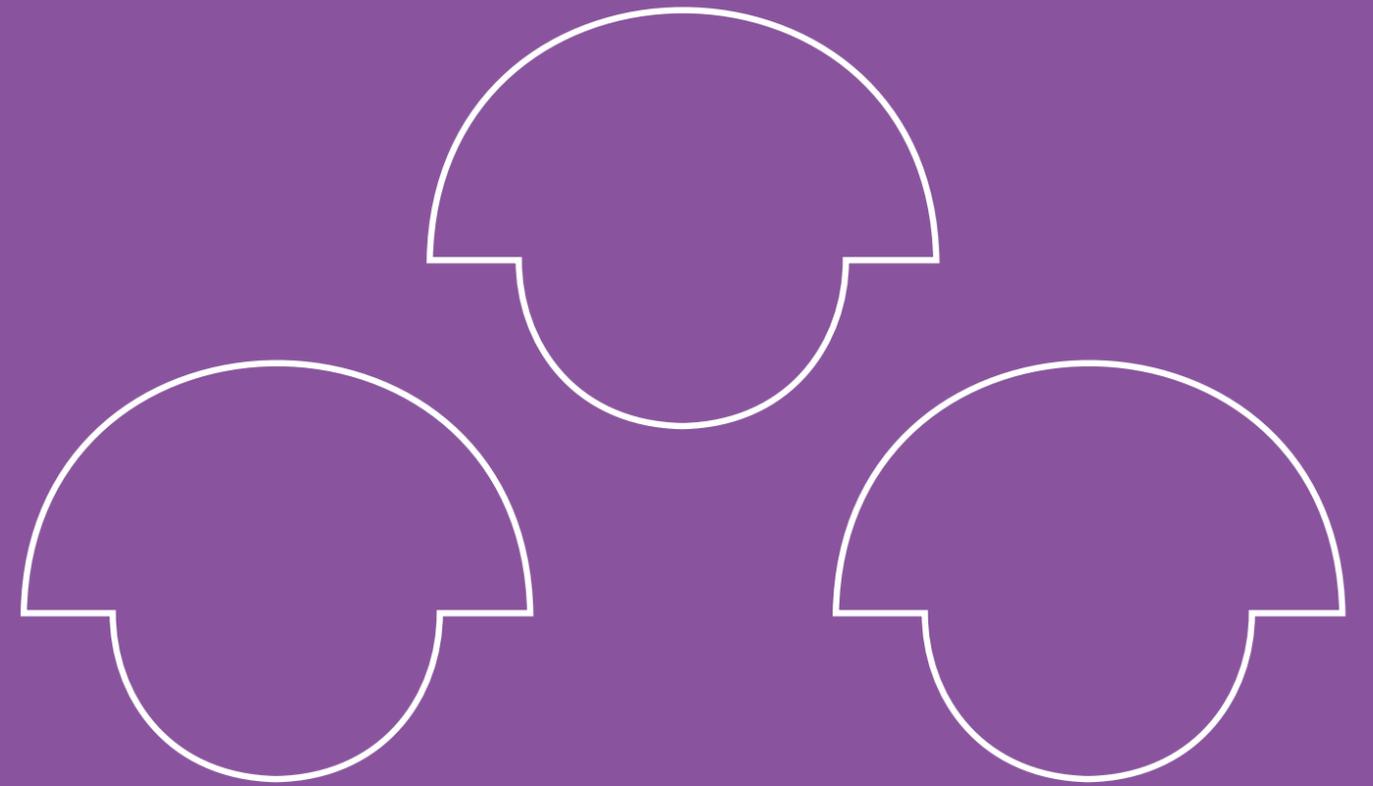


Action 14 : Diminuer le temps d'attente des familles nombreuses et des familles monoparentales pour l'obtention d'un logement social

- Révision des critères d'attribution des logements sociaux
- Objectif : proposer de nouvelles normes en termes de nombre et taille des chambres pour les familles nombreuses
 - > diminuer le temps d'attente pour l'obtention d'un logement social



3. Soutenir la mise à l'emploi et la formation professionnelle



Action 15 : Favoriser la reprise d'études ou de formation des parents solo

- Analyser la possibilité d'assouplissement du cadre réglementaire relatif aux dispenses, au contrôle de la disponibilité et aux allocations de chômage
- Mettre en place des horaires de formation plus flexibles ou adaptés aux besoins spécifiques des familles monoparentales

Action 16 : Soutenir la mise à l'emploi des personnes en situation de monoparentalité

- Évaluer les aides à l'emploi avec un focus spécifique sur les chercheuses d'emploi et/ou travailleuses activées en situation de monoparentalité
- Analyser la possibilité de mettre en oeuvre des leviers spécifiques permettant de soutenir leur insertion sur le marché du travail tout en tenant compte de leurs contraintes familiales



Action 17 : Disposer de données sur l'emploi et l'insertion sur le marché du travail des personnes situation de monoparentalité

- Développer des indicateurs et statistiques pour obtenir des données sur l'emploi et l'insertion sur le marché du travail des chercheuses d'emploi en situation de monoparentalité
- Permettre à View.brussels de récolter des données sur la situation socio-professionnelle des familles monoparentales afin de fournir une vision précise et récente de ce public sur le marché du travail

Action 18 : Intégrer les chercheur.euses d'emploi/travailleur.euses en situation de monoparentalité dans le futur monitoring relatif à la qualité de l'emploi

Nécessité d'obtenir des indicateurs sur la qualité des emplois des familles monoparentales :

- Monitorer et évaluer la qualité de l'emploi pour les chercheuses d'emploi et travailleuses bruxelloises en situation de monoparentalité
- Analyser les données en termes de temps, de conditions de travail et le caractère volontaire ou subi pour ce public-cible
- Établir ou renforcer des stratégies/mesures afin d'améliorer la qualité de l'emploi des parents solo



Action 19 : Inclure des focus périodiques sur les travailleuses en situation de monoparentalité dans l'évaluation du système des titres-services

- Déterminer le pourcentage de femmes monoparentales travaillant en tant qu'aide-ménagère
- Identifier les points forts et les points faibles de ces emplois pour ce public-cible
- Modéliser les ajustements du dispositif en vue de promouvoir l'emploi de qualité de ces femmes dans les entreprises agréées



4.

Urbanisme, aménagement du territoire, rénovation urbaine et environnement





Action 20 : Intégrer les enjeux de la monoparentalité dans la gestion des parcs bruxellois

- Pérenniser via le projet « Femmes au Parc » une approche globale de gestion des espaces verts en tenant compte du genre, partant de la conception des parcs à leur entretien, leur animation, leur sécurité, etc.
- Former les personnes en charge de la conception, de l'occupation et de l'entretien des parcs afin de les informer des conclusions tirées des activités organisées dans le cadre du projet

Action 21 : Permettre aux familles monoparentales d'accéder plus facilement aux primes énergie et rénovation

- Rendre plus accessibles les primes énergie et rénovation pour les publics qui en sont le plus éloignés, dont les familles monoparentales dans le cadre de la refonte du système des primes énergie et rénovation

Action 22 : Inclure les familles monoparentales dans l'appel à projets association Good Food 2021

- Intégration du public des familles monoparentales à l'appel à projets Good Food Association 2021 afin de lever les freins à la consommation d'aliments sains et durables





Action 23 : Former les décideurs et décideuses en urbanisme aux aspects du genre et de la (mono)parentalité

- Organiser une formation pour les agent·es de la direction de l'Urbanisme, du BMA et des communes sur les réalités vécues par les familles monoparentales
- Définir des outils pour la prise en compte de cette réalité dans la conception et l'évaluation des projets d'urbanisme
- Définir des bonnes pratiques et en informer les auteurs et autrices de projets

Action 24 : Prendre en compte les spécificités des familles monoparentales dans le cadre de la révision du Règlement régional d'Urbanisme (RRU)

- Analyser les normes proposées dans le cadre du RRU et viser leur adéquation aux conditions de vie des familles monoparentales
- Envisager la possibilité d'intégrer les différents modes d'habiter (habitat groupé, logement collectif) potentiellement favorables aux familles monoparentales





Action 25 : Prendre en compte les spécificités des familles monoparentales dans le cadre des Contrats de Quartiers Durables, des Contrats de Rénovation Urbaine et de la Politique de la Ville

- Intégrer une session consacrée à la thématique de la monoparentalité dans le programme des « RenoDay » destinés aux gestionnaires des Contrats de Quartiers Durables, des Contrats de Rénovation Urbaine et de la Politique de la Ville

Action 26 : Prendre en compte les spécificités des familles monoparentales dans le Monitoring de l'offre et de la demande de places d'accueil de la petite enfance

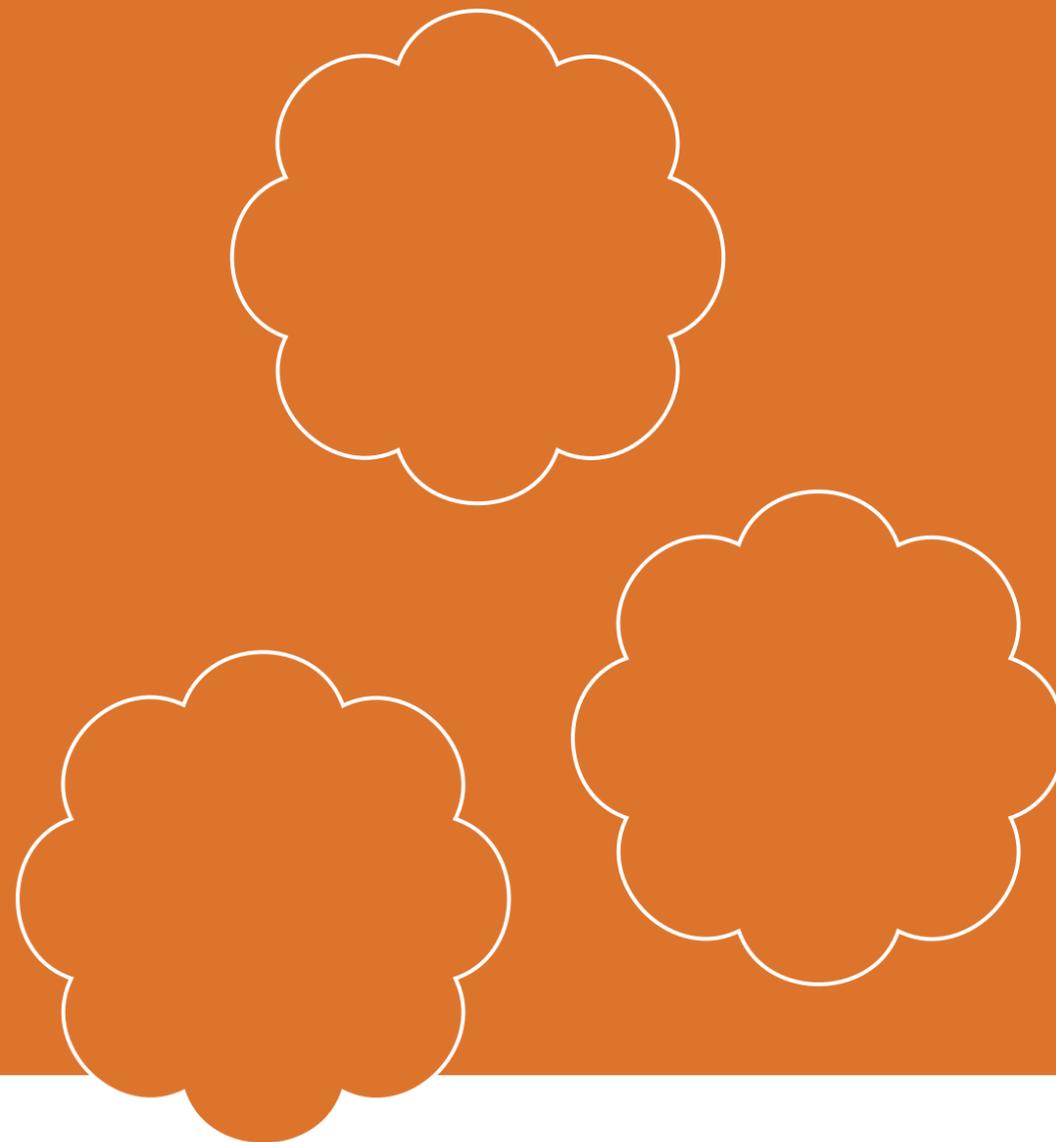
- Garantir l'accès aux informations concernant l'offre d'accueil en Région bruxelloise
- Identifier les besoins en matière de création de places d'accueil de la petite enfance en tenant compte de différents segments de l'offre, dont l'offre d'accueil réservée aux familles monoparentales

Action 27 : Adapter la présence, l'accessibilité et la conformité des toilettes publiques

- Établir une cartographie des toilettes publiques et urinoirs existants
- Définir les besoins en termes de toilettes publiques en RBC pour les familles monoparentales



5. Mobilité



Action 28 : Intégrer la question du genre et de la monoparentalité dans les plans de déplacements scolaires

- Utiliser l'outil des plans de déplacement scolaires pour offrir des solutions de mobilité qui rencontrent les besoins des familles et en particulier des familles monoparentales tout en s'inscrivant dans une perspective de durabilité
- Adapter le site internet dédié aux plans de déplacements scolaires pour intégrer la question du genre et de la monoparentalité et mettre en avant des bonnes pratiques

Action 29 : Promouvoir le cyclisme en intégrant la dimension du genre et de la monoparentalité

- Tenir compte des besoins en termes de mobilité des femmes et familles monoparentales dans la promotion des modes de mobilité durable et du cyclisme en particulier
- Poursuivre l'installation de stationnements vélos à proximité des (ou quand c'est possible dans les bâtiments des) écoles et crèches en lien avec les plans de déplacements scolaires
- Organiser des séances d'information au sujet du projet Cairgo Bike et de formation à la conduite en partenariat avec des associations qui travaillent avec des familles monoparentales



Action 30 : Proposer des solutions de mobilité partagée adaptées à la réalité des familles monoparentales

Travailler avec les opérateurs de mobilité partagée pour offrir des solutions de mobilité adaptées à la réalité des familles monoparentales pour notamment :

- Développer des stations près des écoles avec voitures à location temporaire
- Développer la flexibilité du service en sortant du station to station
- Développer des partenariats entre les opérateurs de mobilité partagée et de co-voiturage afin de proposer un tarif réduit pour ce type de trajets
- Prévoir des sièges enfants dans des véhicules partagés (voitures ou vélos)

Action 31 : Disposer des données statistiques et qualitatives nécessaires pour adapter les politiques de mobilité aux besoins des familles monoparentales

Disposer de données statistiques et qualitatives sur les spécificités de mobilité des familles monoparentales :

- Surmobilité des familles monoparentales (la responsabilité pour l'ensemble des trajets du ménage pèse sur une seule personne)
- Mobilité « entravée » des familles monoparentales (présence d'enfants, de poussette, chargée de courses...)
- Taux de précarité important qui impacte fortement l'accès (ou non) à certains moyens de transport

Intégrer des familles monoparentales dans les panels d'usager·ère·s et de citoyen·ne·s constitués afin de réaliser des sondages réguliers.



6. Résultats des groupes de travail non-régionaux



GRUPE DE TRAVAIL « ALLOCATIONS FAMILIALES »

2 recommandations :

1. Réalisation d'un portail d'information via le site internet d'Iriscare reprenant de manière claire et accessible les informations en matière d'allocations familiales
2. Evaluer la possibilité budgétaire de prévoir un supplément social pour les familles monoparentales à partir d'un enfant

GRUPE DE TRAVAIL « SOCIAL-SANTÉ »

Des expertes sur les matières et les problématiques des familles monoparentales ont émis des avis sur chacun des rapports de Brussels Takes Care afin de pointer pour chacune de ces thématiques les points d'attention et des éventuelles recommandations pour ce public spécifique sur les 8 thématiques social-santé. Elles ont été compilées dans un seul document qui a servi de base de travail au GT social-santé du Plan régional spécifique aux familles monoparentales et se retrouveront au sein du Plan Brussels Takes Care (Plan social-santé Intégré).



GRUPE DE TRAVAIL « CRÈCHES »

Au niveau de la COCOF, création de 2.100 places d'accueil à Bruxelles d'ici à 2025, tel que prévu dans le nouveau contrat de gestion de l'ONE 2021-2025. 3 priorités :

1. Les projets ayant obtenu un financement en infrastructures auprès de la COCOF ou du Feder
2. Les projets portant sur la création de places dans les entités géographiques dont le taux de couverture subventionné est inférieur à 33 %
3. Les soldes éventuels répartis selon des critères plus spécifiques tels que l'opportunité géographique ou le public cible, comme les familles monoparentales

La VGC partage cette préoccupation et se concentre également sur l'extension de la capacité des services de garde d'enfants néerlandophones à prix abordables (tarifs qui sont fonction des revenus du ménage), avec une attention aux communes dont les revenus moyens sont plus faibles - ce qui profitera aux familles monoparentales.



PARENT
SOLO
.brussels 

